

## Majuscule ou minuscule : que reste-t-il de la paix et comment la promouvoir dans les crises contemporaines ? par Emmanuel Klimis – Mai 2026

Le 29 mai dernier, l'Organisation des Nations unies célébrait la [Journée internationale des Casques bleus](#). Cette date renvoie à la commémoration de la création de l'Organisme des Nations unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), qui a commencé ses opérations en Palestine il y a près de 80 ans. Depuis lors, les opérations de paix — impliquant le déploiement de militaires, de policiers et de personnels civils sous mandat du Conseil de sécurité — se sont multipliées à travers le monde. Pourtant, ces opérations n'ont jamais été pleinement codifiées dans le droit international tel qu'énoncé par la [Charte des Nations unies](#). Elles n'ont jamais fait l'objet d'une intégration formelle dans ses dispositions et continuent à relever de ce que Dag Hammarskjöld, deuxième Secrétaire général de l'ONU, qualifiait de « *chapitre VI et demi* » de la Charte, une expression qui souligne à la fois leur caractère hybride — entre diplomatie préventive et recours à la force — et l'ambiguïté juridique qui entoure leur mandat.

Aujourd'hui, le déploiement des Casques bleus traverse une crise profonde, à la fois avec la diminution du nombre de pays contributeurs de troupes et dans les réticences croissantes des États à assumer le financement de ces opérations. Par ailleurs, la légitimité même des Casques bleus est de plus en plus contestée : dans plusieurs contextes de déploiement, ces opérations sont confrontées à une défiance accrue des populations locales, une contestation souvent amplifiée par des campagnes de désinformation, parfois menées de manière stratégique par des acteurs étatiques ou non étatiques, visant à délégitimer la présence internationale et à affaiblir l'autorité des missions onusiennes sur le terrain. Les accusations, fondées ou non, relatives à l'inefficacité, à l'ingérence ou encore aux abus commis par certains contingents ont durablement entamé l'image des opérations de paix.

Cette crise de légitimité intervient dans un contexte où la nature même des conflits armés a profondément évolué. Au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, et plus encore depuis la fin de la Guerre froide, les conflits interétatiques ont progressivement laissé place à des conflits armés non internationaux. L'éventail des situations recouvertes par le terme générique de « *crise* » s'est ainsi considérablement élargi : il englobe aujourd'hui des réalités aussi diverses que les conflits ethniques, les effondrements d'États, les crises humanitaires complexes, ou encore les situations marquées par l'emprise de groupes armés non étatiques et de réseaux criminels transnationaux. Ces configurations échappent largement aux cadres conceptuels et juridiques qui avaient présidé à la rédaction de la Charte des Nations unies au sortir de la Seconde Guerre mondiale.

L'un des défis présents dès le déploiement des premières opérations de paix, mais qui s'est considérablement développé depuis lors, réside dans la coordination des actions et des acteurs : il s'agit en particulier d'articuler de manière cohérente les interventions des acteurs sécuritaires, humanitaires, politiques et du développement. Plusieurs réformes ont déjà été entreprises en ce sens : publication du [rapport Brahimi](#) (2000) et, notamment, décloisonnement du département des affaires politiques et de celui des opérations de paix ; note d'orientation du Secrétaire général sur l'*approche intégrée* (2008, révisée en 2013) ; restructuration du pilier paix et sécurité de l'ONU (2017), etc. Le « *nexus HDP* », pour « *humanitaire-développement-paix* » constitue sans doute l'avatar le plus récent de cette réflexion sur la coordination. Il s'inscrit dans une généalogie plus ancienne, qui a successivement pris la forme du nexus sécurité-développement, de l'approche « *3D* » (diplomatie, développement,

défense) ou encore de l' « *approche globale* » (*comprehensive approach* en anglais). Au-delà de la terminologie, l'enjeu demeure celui de penser conjointement les priorités, les temporalités et les modalités d'action de ces différents acteurs afin de maximiser leur impact collectif.

Dans ce cadre, les trois dimensions du nexus sont souvent présentées comme autant de piliers interdépendants. Le pilier de la paix, en particulier, tend aujourd'hui à faire l'objet d'une distinction par les praticiens entre une « *Paix* » avec un P majuscule et une « *paix* » avec un p minuscule. La première renvoie aux instruments classiques de sécurité : déploiement de forces militaires, action des forces de police, appui aux systèmes judiciaires et à l'État de droit, notamment dans le cadre des opérations de paix de l'ONU. La seconde désigne plutôt les efforts de cohésion sociale, de dialogue ethnique, religieux, culturel, et de prévention des conflits, en s'attaquant à leurs causes profondes plutôt qu'à leurs seules manifestations.

Ceci illustre sans doute parfaitement les contradictions, et donc les défis auxquels est confrontée l'action multilatérale en faveur de la paix, pourtant plus que jamais nécessaire et pertinente en ce XXI<sup>e</sup> siècle : comment concilier, d'une part, une « *paix majuscule* », qui nécessite de mobiliser des acteurs de sécurité « *dure* », donc à priori dans un cadre multilatéral, mais qui peine à mobiliser des fonds autant que des troupes. Une paix dont les interventions potentiellement « *musclées* » relèvent davantage de la réaction que de la prévention, de préférence immédiate, voire en anticipation des menaces, et créent de nouvelles formes de tension ? Et la « *paix minuscule* », de plus en plus déléguée aux acteurs non gouvernementaux, à des échelles plus petites, mais donc plus difficiles à englober dans une approche systémique, qui favorisent la prévention sur la réaction et dont les effets se mesurent seulement sur le long, voire le très long terme ? Le tout dans une généralisation de « *polycrises* », qui se caractérisent par l'imbrication et l'intensification mutuelle de leurs dimensions de conflits armés, de dérèglement climatique, de fragilisation des institutions et de recompositions géopolitiques, sans parler du retour marqué de réflexes de souveraineté nationale et de logiques transactionnelles parmi les États membres, qui tendent à limiter les marges d'action des organisations internationales.

Dans un tel contexte, la capacité à articuler efficacement les instruments de la paix, de la sécurité et du développement apparaît moins comme une option que comme une nécessité. Elle suppose toutefois une volonté politique renouvelée, ainsi qu'une clarification des priorités stratégiques, sans lesquelles le risque demeure que ces différentes approches, loin de se renforcer, continuent de s'annuler.

---

[Emmanuel Klimis](#) est chargé de cours et chercheur qualifié à l'Université Catholique de Louvain (UCL) Saint-Louis Bruxelles. Ses recherches portent sur l'aide au développement dans les États fragiles et sortant de conflit, un thème qui l'envoie fréquemment sur le terrain, au Burkina Faso et dans la région des Grands Lacs africains.